

CONCUBINAGE, PACS, MARIAGE : BIEN CHOISIR POUR PROTEGER SON ENTREPRISE

LIEUX ET DATES

22/01/2026 matin en classe virtuelle

OBJECTIF(S)

Définir si le cadre juridique de son couple est protecteur vis-à-vis de l'entreprise et s'il répond à ses objectifs professionnels et personnels

PROGRAMME

Protéger l'entreprise dès la formation du couple
Les relations entre l'entreprise et le couple en cas de séparation
Les relations entre l'entreprise et la famille en cas de décès
Optimiser la transmission de son entreprise et préparer la retraite en adaptant le statut juridique

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout chef d'entreprise.
Pré-requis : Avoir un accès internet et un ordinateur connecté avec caméra et micro

MÉTHODES

Apports théoriques, exemples, échanges interactifs, sondages, questionnaire individuel d'évaluation. Support powerpoint

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a lieu tout au long de la formation lors des sondages, des échanges et lors du questionnaire individuel d'évaluation à la fin de la formation.

INTERVENANT(S)

Clémence CLAUDEL et Jean-Philippe VIGNOL, conseillers en gestion de patrimoine CERFRANCE ADHEO

DURÉE

3 heures

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. Au-delà, nous contacter.

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : Entre 50 et 90 € HT selon la prise en charge VIVEA en 2026 et sous réserve de l'accord de financement.
Autres publics : 172 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.